



**CONFERENCE DE CONSENSUS
SUR LA PREVENTION DE LA REDICIVE**

**Comptes rendus des réunions tenues avec les personnes détenues
et les personnes placées (ou anciennement placées) sous main de
justice**

Janvier 2013

Remarques préliminaires

Les 5 comptes rendus qui suivent sont le reflet, aussi fidèle que possible, des échanges tenus par les 5 groupes de détenus, et de personnes placées sous-main (ou anciennement placées sous-main) de justice qui se sont réunis dans le cadre de la préparation de leur audition pour la conférence de consensus.

Deux groupes se sont réunis 3 heures, sur une demi-journée :

- Un groupe de détenus de la maison centrale d'Arles
- Un groupe de détenus de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy.

Trois groupes se sont réunis 5 heures, sur une journée :

- Un groupe de PPSMJ à Paris
- Un groupe de PPSMJ à Dijon
- Un groupe de PPSMJ à Angers.

Dans tous les cas, les échanges ont été extrêmement riches, vivants et très souvent convergents. Pour les groupes de détenus, qui se sont même réunis une seconde fois pour valider le compte rendu, ce type de réunion d'échange est même jugé intéressant, stimulant, et pourrait être, estiment-ils, développé en détention.

Les comptes rendus qui suivent n'ont pas tous la même facture, dans la mesure où les groupes ont plus ou moins amendé le texte proposé par le consultant, qui se voulait, avec de nombreux verbatim, très fidèle à la parole des participants.

Ainsi, les comptes rendus des groupes de PPSMJ de Paris et Angers, et, dans une moindre mesure, celui du groupe de détenus de la maison centrale d'Arles, sont assez proches du compte rendu proposé par le consultant, sur la base des notes prises lors des réunions.

Le compte rendu de la réunion avec les PPSMJ à Dijon est également très proche des propos tenus, mais son porte-parole, Abdelhamid H. , a souhaité les enrichir largement avec des éléments plus personnels, mais toujours dans l'esprit des idées du groupe ; ces éléments sont présentés de manière distincte.

Enfin, le compte rendu de la réunion avec les détenus de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy a été entièrement rédigé par le groupe (qui s'est réuni une seconde fois) sur la base de la synthèse du consultant ; ce qui explique sa facture un peu distincte, sans verbatim, mais très fidèle aux échanges du groupe.

Au-delà de ses distinctions formelles, il convient de rappeler que si le caractère parfois « brut » ou « rugueux » de nombreux constats et paroles peut surprendre, il est fidèle à la lettre et l'esprit des échanges des participants, dont nous pouvons saluer le niveau d'engagement et même d'enthousiasme pour une démarche originale qu'ils apprécient. Un engagement dont témoignent aussi les porte-parole dans la préparation de leur audition.

Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2012

avec les détenus de la maison centrale d'Arles

1. Les conditions matérielles de la détention

Celles qui peuvent prévenir la récidive en permettant d'apaiser les tensions

- Des parloirs assez conviviaux
On a de l'intimité, de la proximité
Du confort, de l'hygiène
Les UVF sont humains.
Ça permet de garder des liens familiaux
Après les visites, on a un comportement différent
La famille c'est très important pour nous, c'est un soutien moral, affectif ; on fait des efforts, on se retient pour eux. Ils représentent l'avenir.
- Des ateliers rémunérés qui donnent de l'autonomie financière
- Certaines activités intéressantes
En formation espaces verts, on a créé notre jardin.
- Une bibliothèque assez bien fournie
2500 livres, il y a de quoi lire
Pas mal de CD et DVD
- Un service UCSA agréable
C'est parce qu'ils ne dépendent pas de l'AP ; ils sont plus libres !

Celles qui peuvent faciliter la récidive en accroissant les tensions

- Un établissement trop peu « humain », très sécuritaire

Les termes spontanés qui évoquent l'établissement : « vide, ennuyeux, ultra sécuritaire, gardiennage », « injustice, abus de pouvoir, contradiction, manque de respect »

Tout est dans une cellule, tout est cellule

Il y a des caméras partout, on est tout le temps filmé ; même notre espace de convivialité, là il va y avoir des caméras ; du coup, on risque de le désertier.

Les surveillants aussi sont filmés ! la direction surveille les détenus et les surveillants.

On est enfermés, filmés tout le temps.

Le seul soleil qu'on voit, ce sont les étoiles de la lumière qui se reflètent sur les barbelés.

Tout est rapport de forces, il n'y a que des murs, du métal et de barbelés.

On peut être puni pour avoir enregistré un CD, pour avoir pris une photo. Ils sont paranos.

- Un bâtiment scindé en deux parties, avec un traitement distinct

Dans le bâtiment A, vous avez les gentils, ou ceux qui ont besoin de soin ; dans le B, tous les autres et ils n'ont pas le même traitement.

Ça fait deux prisons en une car tout est doublé, 2 bibliothèques etc.

- Des comportements des professionnels manquant de discrétion

Lors des visites, ils parlent aux enfants, en profitent pour leur poser des questions..

- Des activités peu valorisantes

On fait de la confection...mais le textile ça n'existe plus ; ça ne nous servira à rien, dehors.

C'est purement alimentaire.

C'est un enfermement intellectuel.

Un atelier où on joue la grande famille ; en fait on parle trop, ce n'est pas assez professionnel ; on fait semblant de faire une bonne ambiance.

Le salaire, il était autrefois de 2200 francs ; aujourd'hui c'est 220 euros ! (auxiliaire d'étage ou DAO)

- Des formations légères, non professionnalisantes

On n'a pas de vraie formation, pas d'école

On fait de la DAO mais ce n'est pas qualifiant

On fait un peu de tout, de la vidéo, Excel, Illustrator.. comme si on était de grands enfants ; c'est pour nous occuper.

Ils envoient des gens qui n'y connaissent rien et jouent aux cartes.

On n'a pas toujours de vrai prof, on n'a pas internet.

On fait de petits cours, de petits exercices

Une heure trente d'anglais dans la semaine, ce n'est pas assez

En français c'est de l'alphabétisation

Il y a le CNED, mais c'est payant

On a eu une activité cuisine en détention, où ce sont les détenus qui fournissent les produits ; il y a eu aussi une formation pizzaiolo à la cuisine de l'établissement, qui fut excellente.

On ne peut pas passer le bac ; aux Baumettes, ils peuvent.

- Des loisirs, des prestations qui manquent

On pourrait avoir un jeu de pétanque, c'est calme, ça nous passerait le temps.

Le weekend on n'a pas accès au stade ; c'est mort, on n'a rien à faire.

On nous a proposé un service photo, à 16,50 la photo ! évidemment personne n'accepte, alors ils le suppriment.

On n'a même pas de coiffeur !

On ne peut pas avoir de viande fraîche, pas de glace ; sous prétexte de la chaine du froid, alors qu'on peut se faire livrer gratuitement pour 50 euros d'achat, dehors. On a même proposé d'acheter un camion réfrigéré, mais ils refusent.

- Une logique administrative souvent lourde, et parfois contradictoire, absurde

Pour tout il faut s'inscrire. C'est administratif et contraignant

Ils m'ont refusé la visite d'une nièce.

Il a fallu demander un permis de visite pour un nourrisson !

Les enquêtes administratives, ils les font quand ils en ont envie. Certains attendent un permis depuis plus d'un an !

Pour les visites au parloir salon, on doit prévoir 3 personnes + 3 autres. Mais il faut qu'on fasse un courrier 10 jours auparavant...en cas d'imprévu !

On nous refuse les bocaux en verre mais on nous vend des bocaux de cornichons en verre !

- Des fouilles répétées humiliantes

On doit se mettre à poil tout le temps à chaque parloir.

Comme ils changent d'équipe tout le temps, tout le monde a vu mon cul ! c'est humiliant.

Parfois les fouilles elles n'existent qu'au retour du parloir.

Ca crée de la tension, de la frustration, du ressentiment.

- L'abus de pouvoir

Partout on voit de l'abus de pouvoir. Ils nous cherchent presque la bagarre, nous punissent pour un oui ou un non.

Ils ne respectent pas le secret médical, ils cherchent à savoir ce qu'il y a dans notre dossier.

Je fais du sport tous les jours pour des problèmes de dos ; j'ai demandé une chaise orthopédique qu'ils me refusaient sous prétexte que je fais du sport ; j'ai dû insister. Je sais qu'elle est arrivée, mais on ne me l'a toujours pas donnée ; ils se disputent entre eux.

Ils peuvent dire qu'un arrêt maladie n'est pas valable : le médecin n'est là que 3 jours et qu'on ne peut pas toujours avoir le certificat le jour même.

Certains surveillants ont des méthodes de voyous ; ils nous intimident. On ne peut pas dire qu'ils donnent l'exemple !

Ils sont tous du même moule ; ils jouent les roitelets. Qui nous protège d'eux ?

Quand il y a une inspection du travail, ils nous disent de bien mettre les équipements sécurité.

- La gravité des risques de suicide, les problèmes psychologiques

J'ai demandé à partager ma cellule avec un jeune aux idées suicidaires, ils ont refusé. J'ai dû lui parler par la fenêtre, et gêner tout le monde.

Quand quelqu'un est mal, ils le piquent pour en faire un légume pendant 3 mois.

On a même des formations à la prévention et la détection du suicide !

Si on accueille un co détenu on doit signer une charte selon laquelle on l'accepte alors qu'il est suicidaire.

Les DPS sont dans un engrenage, ils vont ensuite en QI

- Une compétence insuffisante pour certaines pathologies

Je suis séropositif depuis 30 ans, j'ai eu de graves problèmes hépatiques et un infarctus ; mais on m'a envoyé un vieux cardiologue plutôt dépassé ; et sur les problèmes VIH, le médecin n'y connaissait rien aux nucléosides, anti protéases.. Du coup, j'ai arrêté de prendre mon traitement, je n'ai plus rien à perdre ; comme ça je bénéficierai peut-être de la loi Papon, qui permet de sortir quand on n'a plus que 10 jours à vivre.

2. Les défauts du système

Une justice sévère

- Des démarches sans espoir

On sait qu'on n'aura rien, pas d'aménagement de peine

Même si on fait toutes les démarches, et qu'on a un dossier carré, ça ne sert à rien.

- Des conditionnelles trop rares et trop tardives

Nous proposer le bracelet, 18 mois avant la fin de la peine, ça ne rime à rien ; c'est une contrainte supplémentaire à la peine, mais pas un outil de réinsertion.

Ou une conditionnelle 8 mois avant la fin sur une peine supérieure à 15 ans.

Les conditionnelles, c'est trop tard et trop rare.

S'il y avait de grosses conditionnelles, il y aurait moins de récidive

Quand je vois ça, j'ai la rage, j'ai envie de faire la terre brûlée.

Les conditionnelles, c'est 60 % en Pologne, 100 % en Europe du nord ; c'est un droit, une obligation ; ça devrait le devenir en France.

- Un engrenage

On nous laisse dans une dynamique de la délinquance

La prison est criminogène

Ils éreintent les familles.

Quand on a une peine de sureté, comment voulez vous qu'on fasse des efforts, puisque ça ne sert à rien ?

Sortir pour avoir une épée de Damoclès au dessus de la tête pendant des années ?

- Une justice inaccessible et inflexible

Le JAP on ne peut jamais le rencontrer, ou seulement au moment d'un aménagement de peine possible.

C'est toujours à charge, jamais en notre faveur.

Aux assises, le président fait ce qu'il veut ; il influence les jurés ; il leur dit : si vous voulez qu'il fasse 10 ans, mettez 15 ans.

Ce système il est vieux, il date du régime de Vichy, parce qu'on avait peur que des résistants soient acquittés ; alors on a institué la présence du président durant les délibérés.

Le président qui nous a condamnés, on est enchaînés à lui. Il garde le droit de regard sur le déroulement de la peine.

Certains procureurs disent qu'on est des éléments à éliminer de la société.

- Des experts peu crédibles

Une fois dans mon dossier, j'avais une analyse négative, mais une conclusion positive ; personne ne comprenait rien ; en fait ils avaient fait un copier coller d'une ancienne expertise !

J'ai vu un expert, il est resté 5 mn, mais après en séance, il a fait un laïus de 2 heures.

- Un CIP trop rare et trop partial

Jamais mon CIP ne m'a informé sur les conditionnelles que je pouvais avoir.

Ils ne sont pas là pour nous aider. C'est ce qu'ils nous disent, mais j'en ai déjà entendue une dire : « pour untel je me suis battue » ; alors, pourquoi les uns et pas les autres ?

On doit toujours rapporter des justificatifs alors qu'ils ont déjà tout.

Ils refusent notre présence à un enterrement ; même pour les parents.

Un jour il y a en a un qui m'a dit : l'enterrement de la mère, oui, mais pas de la sœur...

Autrefois on accordait des permissions, même pour un oncle.

Les CIP sont intégrés à l'administration pénitentiaire, alors qu'avant on avait des assistants sociaux et des éducateurs pour nous défendre

Il outrepassé ses droits ; dans les enquêtes administratives, ils posent des questions précises à notre sœur, par exemple et ils donnent des infos : « vous savez pourquoi il est là ? »

On a un avocat, oui, si on peut le rémunérer.

3. Les points d'analyse : ce qui favorise la récidive

- Le manque d'espoir, qui déshumanise
- Le manque de respect, qui frustre et met en colère
- Le mur entre les détenus et l'institution qui antagonise les rapports
- L'infantilisation qui humilie
- Le manque d'information qui freine les opportunités
- La précarisation sociale qui empêche la réinsertion
- Les refus d'aménagement de peine, malgré les efforts qui créent du ressentiment
- le non respect des droits qui est vécu comme une injustice
-
- Un sentiment de frustration, colère, une envie de vengeance et même de violence. La récidive assurée.

4. Suggestions, propositions

Le fonctionnement général de la justice

- Revoir l'objectif d'une maison centrale : réinsérer, ou non ?

Les peines et leur suivi

- Des fermes écoles, comme Mauzac ou Casabianda
- Il faudrait un représentant de la défense dans les instances
- Plus d'informations sur les conditionnelles : dire clairement ce qu'on risque quand on sort.
- Plus de peines de substitution, de TIG (au lieu de prendre des bénévoles)
- Des conditionnelles plus longues
- Un personnel moins sous pression : les juges, les CIP, les directeurs, les surveillants...
- Supprimer les peines de sureté qui invalident l'objectif de resocialisation.
- Supprimer les très longues peines, baisser le quantum des peines
- Supprimer les interdictions de séjour : comment se réinsérer dans une région où on ne connaît personne, où on n'a aucune attache ?
- Avoir toujours 3 juges, pour qu'ils croisent leur avis, et pas seulement un.

La préparation à la sortie et à l'emploi

- Un vrai suivi du JAP tout au long de la détention.
- Il nous faut des objectifs, de l'espoir.
- Il faudrait qu'on fasse un point chaque année, faire un suivi prendre du recul, voir où on en est, adapter son comportement. Une logique de contrat, comme en Europe du Nord.
- De vraies formations professionnelles, avec objectifs et diplômes.
- Avoir des acteurs qui nous aident vraiment dans le retour à l'emploi.
- Un service neutre, impartial, non dépendant de l'administration pénitentiaire

La vie en détention

- Accès à la nourriture fraîche
- Moins de surveillance, de caméras
- Des activités le weekend
- Des formations vraiment professionnalisantes
- La fin de l'arbitraire, de l'abus de pouvoir

Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2012

avec les détenus de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy

Remarque : les trois premières parties de ce compte-rendu présentent des constats et la quatrième partie des suggestions. Il se trouve que les détenus ont souvent transformé, dès le début, des constats en suggestions. Malgré cette petite entorse à la méthode, nous n'avons pas voulu modifier le texte qu'ils ont proposé, considérant que souvent les propositions révélaient, en creux, les constats correspondants.

A. LA DÉTENTION

1. Vie quotidienne des détenus

- favoriser l'accès à plus de séances de sport
- favoriser les relations entre surveillants et détenus pour faire disparaître les rapports de suspicions entre les uns et les autres
- ne pas créer différentes catégories de détenus (ex : les DPS, les travailleurs, les isolés, les scolaires...les bons et les mauvais en quelque sorte...)
- favoriser l'installation de douches en cellule (respect de soi, donc respect des autres), importance de la propreté (douche obligatoire avant les parloirs)

2. Cantine

- manque de choix dans les produits cantinés (mettre en place deux catégories de prix)
- transparence des prix : pourquoi de tels écarts avec l'extérieur, et entre chaque établissement pénitentiaire ? (avec parfois coût exorbitant de certaines denrées)

3. Parloirs

- séparer les couples, ceux qui viennent avec des enfants : permettre à ceux qui sont avec des enfants d'avoir un espace différencié, plus accueillant et moins traumatisant (taille du parloir permettant d'en faire un espace de jeu, accès aux toilettes pour les petits : est-il juste

de demander à un enfant de trois ans de choisir entre aller aux toilettes et ne plus voir son père, ou ne pas y aller pour pouvoir rester un peu plus avec lui ?)

- organiser l'attente des familles à l'extérieur de sorte qu'elles n'aient pas à attendre sous la pluie dans le vent et le froid ou en plein soleil, y compris avec les enfants.

- augmenter le nombre des parloirs et leurs durée, particulièrement pendant les vacances scolaires pour que les enfants puissent davantage voir leur père, et organiser des parloirs où les pères peuvent être seuls avec leurs enfants, de sorte qu'ils puissent établir une relation sans intermédiaire.

4. Relation avec l'administration

Répondre plus vite aux demandes des détenus sollicitant des papiers administratifs ou en lien avec leur situation pénale.

B. DEFAUTS DU SYSTEME

1. Justice

- Des peines équitables et uniformes et qui ne varie pas en fonction du lieu du jugement ou de la juridiction.

- traitement des affaires (lenteur) : prise en compte de la situation personnelle de chacun (ex : chef d'entreprise, famille, enfants etc...)

2. Formation en détention

- favoriser les formations utiles en rapport avec l'offre et la demande à l'extérieur, mais aussi en rapport avec les aspirations personnelle du détenu ;

- développer les formations offrant des débouchés (ex : permis de conduire, brevet de secourisme, métiers manuels...)

3. Traitement des détenus

- cesser de gérer les détenus tel que cela est fait aujourd'hui, en sorte qu'ils sont davantage encore désocialisés en prison (la récidive est une forme de suicide).

- cesser d'infantiliser les détenus, en les habituant à être totalement pris en charge.

- offrir la possibilité de travailler à davantage de détenus, pour des emplois plus variés ;

- leur permettre d'être rémunérés décemment, et de participer ainsi à leur entretien, comme ils le feraient à l'extérieur – y compris en participant aux charges de famille : le père de famille est culturellement celui qui subvient aux besoins des siens, s'il peut le faire même

de l'intérieur, alors il aura le sentiment de ne pas perdre totalement sa place, et sa sortie n'en sera que plus sécurisée et sécurisante.

4. Application de la loi

Faire en sorte que la prison ne soit plus une zone de non droit au profit de la justice, ou de la pénitentiaire, par exemple :

- cesser de demander aux détenus d'accomplir des travaux illicites (comme de changer les dates sur des briques de lait pour les revendre à l'étranger)

- respect de la législation du travail : est-il acceptable de faire travailler des sans-papiers en prison, de les faire cotiser et de les expulser ensuite parce qu'ils n'ont pas de papiers ? et alors que certains vont en prison pour avoir fait travailler des sans-papiers à l'extérieur ?

C. DES CONSEILLERS D'INSERTION CONTESTES SUR LEURS COMPETENCES ET LEUR IMPARTIALITE

1. Manque de moyens des SPIP en personnel, trop de stagiaire non qualifiés.

2. Les détenus ont le sentiment de subir un second jugement et sont souvent poussés à reconnaître les faits pour pouvoir bénéficier d'un aménagement de peine.

3. Permettre une réelle prise en compte des éléments apportés par un détenu lors de son passage en commission, éviter le dénigrement systématique consistant à ne rechercher que les failles d'un individu ou d'un projet, et favoriser l'encouragement et l'explication : quand un détenu remplit toutes les conditions prévues par loi pour un aménagement de peine, et fournit tous les justificatifs, pourquoi rejeter la demande pour ce qui apparaît comme des futilités ? Cela suscite l'incompréhension, un sentiment d'injustice et de rejet, effectivement préjudiciable à l'avenir du détenu, qui ne peut alors aborder la justice qu'avec méfiance.

4. Permettre que les détenus soient enfin considérés comme des citoyens à part entière, et non comme des sous citoyens. Ne pas systématiquement considérer les jeunes comme appartenant à une génération perdue : si personne ne croit en vous, et que vous doutez de vous aussi, alors comment espérer un mieux ?

D. PROPOSITIONS, SUGGESTIONS

CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

- Développer les relations interministérielles en impliquant tous les ministères : pour l'emploi, la culture, la jeunesse, le sport, l'éducation, le logement, la solidarité, etc...
- Permettre la présence de détenus référents ou représentants lors du passage devant la commission d'application des peines ou commissions de discipline
- Développer les alternatives à la prison avec des projets sérieux mis à la portée des détenus qui n'ont pas les moyens de construire seuls ces projets : sauvegarde du patrimoine, accueil dans des familles avec travail, découverte d'un métier avec formation par des anciens...
- Révision des conditions de suivi de la libération conditionnelle, mise à l'épreuve etc... : des rendez-vous qui ne font que contrôler les fiches de paie, le versement mensuel, l'adresse mais n'accompagnent véritablement ceux qui en auraient besoin.
- Considérer à la fois les éléments à charge et à décharge lors des aménagements de peine.
- Supprimer les quartiers d'isolement et quartiers disciplinaires qui sont des prisons dans la prison.
- Cesser d'accabler les condamnés avec des condamnations pécuniaires exorbitantes (amende, partie civile, douane...) qui rendent tout projet avorté à l'avance.

CONCERNANT LES PERSONNES DÉTENUES :

- Cesser de marquer les personnes en fonction de leur passé judiciaire, donner une seconde chance : **cesser absolument d'assimiler les hommes ou les femmes à leurs actes.**
- Apporter un soutien réel aux détenus en les aidant – dès le début de leur incarcération y compris en détention provisoire – à **découvrir leurs talents**, sans continuellement pointer leurs échecs : les accompagner pour leur apprendre à les développer, et les mettre en valeur, et à trouver comment à partir de là ils peuvent construire une autre vie.
- Les responsabiliser : de l'aide oui, mais ils sont maîtres de leur vie.

- Préparer la sortie dès le premier jour d’incarcération sans attendre les six derniers mois.
- Prévoir la présence d’un agent Pôle Emploi en détention.

CONCERNANT LA VIE EN DÉTENTION

- Développer les réunions entre détenus.

- Prendre en compte ce que disent les détenus – usagers de la prison – pour améliorer les conditions de détention : plus d’écoute et moins de suspicion, davantage de confiance, car la manière dont les détenus seront traités en prison influera directement leur état d’esprit à la sortie : la révolte, la colère, la rancœur ne sont pas des sentiments qui permettent de construire une vie saine.

- Les détenus attendent des conseillers d’insertion une plus grande aide dans la préparation de leur aménagement de peine, avec une position moins critique et moins empreinte de suspicion.

- Changer l’image des prisons et des prisonniers.

- Informer les jeunes dans les écoles avec des juges éducateurs et d’anciens prisonniers sur ce qu’est réellement la prison et sur les conséquences d’une incarcération pour la suite de sa vie.

- Communiquer sur ce que font les détenus à l’intérieur en montrant qu’ils peuvent avoir des élans de cœur et de générosité en prison. (collecte des resto du cœur, parrainage d’association...)

L’objectif est de faire en sorte que le temps de la prison soit un temps utile : que ce soit ne soit pas considéré comme une parenthèse en dehors de la vie, mais bien comme faisant partie intégrante de la vie : on vit la prison mais on ne doit pas y survivre en se mettant dans une bulle en attendant que le temps passe.

La prison, ceux qui nous encadrent, nous écoutent et la prison elle-même fera de nous les hommes et les femmes que nous serons demain.

Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2012

avec les PPSMJ à Angers

1. La semi-liberté

Le bracelet électronique

Une certaine liberté

Il ne faut pas oublier la peine; il faut passer au-dessus des contraintes; on peut faire la fête chez soi

C'est une chance laissée à la personne; on devrait le faire avant la prison

On voit ses enfants

Mais une contrainte difficile à accepter

Le bracelet c'est psychologiquement dur; on est chronométré; on le fait gueuler ; l'alarme est impressionnante. On finit par péter un câble.

Les gens sont intrigués, ils demandent : « faites voir à quoi ça ressemble »

Même quand on se lave on l'a.

C'est contraignant; il faut demander des heures; on ne peut pas chercher son enfant à l'école; on doit tout négocier, tout prévoir, même pour un rendez-vous à l'hôpital

Ils veulent tout savoir

On doit rester discret avec.

Des obligations de suivi contraignantes

En semi-liberté avec obligation de soin, les rendez-vous l'après-midi ce n'est pas facile avec l'employeur ; il faut voir le juge tous les mois. L'employeur n'est pas content.

2. La détention

Ce qui pousse à éviter la récidive

Avoir un enfant

Mon petit m'a fait stopper les conneries ; je pense à lui, à son avenir.

Des échanges et de la formation

Le groupe de parole, c'est intéressant, on parle de réinsertion; mais il n'y a pas de jeunes, pas de gens des cités... il y a une sélection

Le Genepi, ce sont des étudiants qui donnent des cours ; maths, anglais... ce sont des gens qui te jugent pas.

Des conditions meilleures pour les détenus en semi-liberté

*Les détenus en semi-liberté ont de meilleures cellules
On a une petite cellule on peut jouer à la belote tard.
Chacun est dans sa cellule; le groupe peut être bien ou non, ça dépend
On a une cour avec une table de ping pong
2 cabines téléphoniques
C'est moins la jungle car c'est plus petit*

Mais un sentiment de retour en arrière

*Je suis libre mais je reviens avec des gens en maison d'arrêt ça fait drôle.
En semi-liberté je me sens détenu; je reviens en arrière : on me fouille; on me dit « c'est un univers que vous connaissez » on revient toujours en arrière.*

Les facteurs de récidive en détention

Des conditions dégradantes

*C'est la honte de la république
22 h dans un taudis de 6m², sans eau chaude
La prison est faite pour casser*

Un traitement laxiste, notamment avec les jeunes détenus

*Les jeunes crachent, ne disent pas bonjour, ils ne se lèvent pas, ne font rien. Les surveillants ne disent rien, ils ont la trouille des jeunes.
On fait semblant de faire une fouille mais c'est une hypocrisie ; les jeunes savent où cacher les trucs, ou ils le refilent à un surveillant.
Les jeunes font la même chose qu'à l'extérieur*

L'empire de la drogue

*La drogue, le subutex; y a tout là-bas.
La drogue entre par les « parachutes » lancés par-dessus les murs
Les jeunes restent allongés, ils fument du « bédo » toute la journée
Le jeune qui est puni on le met dans un endroit où il ne fait que ça, fumer.
Il y a de la pression entre détenus pour le trafic.
A l'Infirmierie, on obtient du subutex et des tranquillisants.*

L'ennui, l'oisiveté

Il n'y a pas d'activité en maison d'arrêt; il faut attendre pour tout, même pour la bibliothèque

Pour la salle de sport : il faut attendre 6 mois; la bibliothèque 1 mois; il y a des conditions.

Les promenades c'est 2 fois une heure

Le travail devrait être obligatoire ; trop de détenus ne font rien

On devrait apprendre aux jeunes le code comme on fait en centre de détention, mais non on ne fait rien.

Un travail aux conditions indignes

On est payé 1,70 de l'heure, c'est de l'esclavage

Pour le travail on devient un esclave; on n'a même pas le droit de parler; on est payés 1,70 sans les charges; on arrive à 160,00 nets

Des équipements rudimentaires

La cuisine, c'est des barquettes toujours froides c'est froid; il y a 2 micro-ondes pour 20, ça crée de la tension.

La « cantine » : tout est à acheter.

Un seul truc positif, c'est qu'on a le journal ; et du coup, pas de papier toilette...

Ils sont régulièrement en rupture de bouilloires ; on n'a pas d'eau chaude

J'ai fait des émeutes pour qu'on ait des frigos

Le sport on y va aussi pour la douche

On n'a pas de frigo en été

On gèle en hiver

La gamelle c'est un bol en pyrex

On fait un toto : on fabrique de l'eau chaude avec des fils électriques plongés dans l'eau.

Le manque de respect

Ça va revenir, les émeutes ; les gens sont traités comme des chiens

Les gens visitent le quartier arrivant, qui est plus propre; on cache les choses, on ne montre pas les pires cellules, on se moque de nous.

On nous manque de respect : les surveillants tutoient systématiquement; il faudrait revoir la formation des surveillants

Je suis allé à l'hôpital, car j'ai fait deux crises cardiaques.. j'étais totalement entravé devant tout le monde, c'était humiliant.

Quand on est convoqué à la porte B, on ne sait pas pour quelle raison, on ne nous dit rien. Ça peut être le greffe, ou l'avocat ; on stresse..

10 jours avant de sortir, les surveillants essaient de nous provoquer pour nous faire craquer; c'est leur seul pouvoir.

Le mélange des populations

Tout le monde est à la même enseigne, alors que les autres prisonniers ce n'est pas notre monde.

La difficulté de conserver des liens avec les proches

Les gens en ont marre de venir vous voir, il y a trop de déplacements

Pour une minute de retard, on a un parloir fantôme

Les familles de détenus sont fouillées; parfois filmées

On a droit à une minute de téléphone ; on ne peut rien dire

Le téléphone portable tout le monde en a : on devrait pouvoir appeler son fils, avoir un peu d'intimité

L'enfermement

Il n'y a pas de permission de sortie, c'est draconien ; ça ferait du bien, pour voir le dehors, la nature

Partout il y a des murs, des barbelés on ne voit rien.

La violence

Les pointeurs ne sortent pas, ils sont protégés, ça vaut mieux pour eux

Les endroits dangereux sont les douches, les parloirs et la cour ; certains préparent une boîte de thon dans une chaussette comme une arme.

Les enfants et les familles sont rackettés.

Les actes de désespoir mal traités

Il y a des suicides , des pendaisons « voulues », des gens qui mettent le feu au mitard

Ils s'en foutent, que les gens se suicident.

Tout ce qu'on peut faire, c'est taper à la porte, ou écrire

Un traitement qui conduit inmanquablement à la récidive

On apprend comment avoir de faux papiers, combien ça coûte

C'est la fierté des jeunes : la prison est comme un dépucelage...

Ils s'apprennent les choses et dehors ils les appliquent

La première chose qu'ils vont faire en sortant c'est braquer

On ne devrait jamais mettre des jeunes dans la fosse aux lions

La prison est un choc et il n'y a rien dehors

Attachez un chien avec laisse et lâchez le, vous voyez bien ce que ça fait.

On ne fait rien pour eux à l'intérieur

La maison d'arrêt, c'est l'université de la délinquance

Ils paient des amendes de 4000,00 en réparation de préjudice : quel paradoxe ! ils savent bien ce qu'ils font.

3. La sortie et la réinsertion

Le sentiment d'être poursuivi, traqué

On a une chape de plomb, on a le boulet; tout est sur l'ordinateur et ça nous suit

Les gendarmes passent devant chez moi, ils viennent regardent « la bête » ; des fois où on récidiverait..

On est catalogués; tout le monde demande le casier.

Les médias en rajoutent, ils disent « il s'est empâté en prison, il en a bien profité »

L'isolement

Une fois sorti, plus personne ne nous tend la main

Sur qui compter ? On est tout seul; on a tout perdu.

La difficulté à retrouver un emploi

On doit trouver du travail sans cv, lettre de motivation; on n'a qu'un matricule !

J'ai fait plein de cv pour jeunes qui savent ni lire ni écrire

On a des trous dans le cv qu'il faut justifier

Pôle emploi donne des annonces, c'est à nous de remplir mais on arrive toujours trop tard.

Le suivi des spip plutôt utile

Ils essaient de comprendre ; nous aident à sortir; mais il faut montrer de la volonté

A l'extérieur, on a un référent; il appelle, qui essaie de comprendre; il écoute mais donne des « coups de pied au cul » aussi. On parle d'autres sujets que notre affaire, ça nous fait du bien.

On ne sait pas si les spip sont écoutés par les juges ; on espère.

Il voit que je ne bois plus, que je progresse

Il donne une orientation , une aide administrative, des conseils en tout genre

Le problème c'est qu'ils sont blindés, ils ont beaucoup de dossiers

Des peines de substitution à développer

On pourrait faire travailler les détenus gratuitement pour les entreprises

On a les TIG; c'est hypocrite; ils le font quand ils veulent

J'ai été condamné à 90 h dans les faire espaces verts; l'accueil a été sympa.

On refuse les jours amende à cause de la situation financière des personnes, on ne leur laisse pas de chance.

La récidive : un acte souvent involontaire malgré la pression

On se rend compte après coup, sous l'alcool

On y pense, avec le bracelet : ne pas faire une connerie; quand ça sonne, on a peur

La récidive involontaire ils n'en tiennent pas compte

On est surveillés contrôlés, c'est oppressant

4. Les causes de la récidive

Les atteintes à la dignité

- Le manque de respect
- La disparition du service militaire (qui apportait les bases du respect)
- Absence d'intimité (pudeur, toilettes..)
- Absence d'espace suffisant et individu
- Confort de base (eau chaude)

L'absence de projet, le vide

- Le manque d'activité, l'oisiveté
- L'absence de projet
- Le contexte économique difficile
- Le manque d'outils de réinsertion (recherche d'emploi)

L'isolement

- Les liens brisés avec la famille
- L'absence de télécommunications
- Le fait d'être lâché dans la nature seul
- La solitude

- Mauvaises fréquentations (mieux vaut changer de ville)

Un accompagnement défaillant

- Un mauvais CIP, qui a une manière de nous parler, de nous regarder, de manquer de considération

Le manque de travail sur soi

- La difficulté de se remettre en question
- Le déni : on accepte mal la brutalité de la peine
- Le rejet de la société tout entière
- Reconnaissance des individus : avec la récidive on peut avoir l'impression de monter en puissance

Peu de solutions alternatives

- Pas de négociation, de plaider coupable
- Le manque de dialogue entre le spip, le procureur, le juge, l'avocat, la partie civile

5. Propositions

Plus de peines de substitution

- Un détenu coûte 85 euros; un bracelet 23 euros. Faites le compte
- Eviter les peines de prison pour les petits délits
- Des TIG plus stricts, dans un délai plus court
- Des activités civiques encadrées par l'état

Les établissements

- Supprimer les maisons d'arrêt qui sont catastrophiques

Des communications facilitées pour les détenus

- Un téléphone, avec un code, et un compte sur lequel on mettrait de l'argent; on aurait 10 numéros et le droit d'appeler. Pas d'appel entrant mais sortant uniquement.
- Généraliser les portables surveillés

L'accès à l'emploi

- Faciliter l'accès à l'entreprise, faire des expérimentations avec les entreprises
- Une Salle pour les recherches d'emploi

Le respect des détenus

- Des signes de respect, de politesse « Monsieur », le vouvoiement..
- Des parloirs plus longs
- Des cellules individuelles
- Etre moins hypocrite sur la question de la drogue
- Le travail en détention : verser un salaire normal
- Permettre un regroupement des détenus , des associations
- Des éducateurs et des assistantes sociales, qui seraient un tampon entre détenus et société , qui écoutent
- Des Groupes de parole sans sélection

La sortie

- Expliquer les services médicaux
- Installer un quartier sortant (comme on a un quartier entrant) : un lieu d'écoute, d'information avec des professionnels spécialisés. On présente le dossier de la personne, avec la présence d'un psychologue
- Une aide pour les démarches administratives, l'inscription au RSA.

L'accompagnement du spip

- Systématiser la présence du spip le jour de la sortie : présentation, accueil, téléphone
- Donner un premier rendez-vous rapidement
- Un travail sérieux du spip (rendez-vous rapides, un accueil humain...)

Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2012

avec les PPSMJ à Paris

1. Les conditions de détention

1.1. Ce qui facilite la prévention de la récidive

Les soutiens individuels

Les visiteurs de prison : ils sont une fenêtre sur l'extérieur, ils permettent un échange

Au centre de détention de Melun, on sert la main de la directrice; un lieutenant pénitentiaire faisait des photocopies pour nous.

Je me souviens d'une dame à Espace liberté emploi, qui se battait pour nous.

J'ai bénéficié d'un professeur d'université qui venait tous les mois et m'a bien aidé pour le doctorat

Des rencontres humaines fortes

On rencontre des types fabuleux en prison.

La prison peut apporter la compassion, la solidarité

Les projets, l'aide après la sortie

A Fresnes, j'ai été aidée : j'ai vu la spip rapidement. J'ai fini ma formation. J'ai été soutenue, écoutée.

Quand je suis sorti, j'ai pensé à la VAE; je suis allé voir le centre social de paris; j'ai eu un CDD; j'ai demandé à une association de financer une formation.

On a des aides : la CMU, le pass navigo etc

Ce qui compte aussi, c'est quelqu'un qui appelle après la sortie et apporte une dimension humaine.

Le travail, la réflexion

La prison, cela donne du temps pour la lecture !

Faire du droit, ça aide à prendre le pouvoir intellectuellement (j'ai eu des cours donnés par celui qui m'a jugé !)

On apprend le code de procédure pénal.

1.2. Ce qui facilite la récidive

L'atteinte à la dignité

La prison, c'est la privation de tout : honneur, contact avec la famille, information, éducation; on devient un dossier.

On nous prive de liberté et on nous avilit.

La dignité on l'enlève, c'est ce qui nous fait récidiver.

On appelle pour la « gamelle au micro » ; on n'est pas des chiens !

La loi exige que le détenu soit « protégé » et l'administration doit y veiller ; ce n'est pas du tout respecté

Le détenu, on le rend animal

On te retire du système et on ne sait pas t'y remettre. Il faut que les prisons soient humaines.

La France a été condamnée par cour européenne; ils le savent. Il y a des travaux, des observatoires qui sont clairs là-dessus.

A la fin, on se sent tout petit. On se tait.

Les brimades, le pouvoir discrétionnaire

Ce qui est pénible, ce sont les petites brimades, comme n'avoir droit qu'à trois douches par semaine.

Quand il y a une fouille des papiers, ils retournent tout.

Un gardien fait ce qu'il veut.

Un « Demandeur » est pour eux un emmerdeur; il passe en commission de discipline; le fait de rester citoyen nous punit. On est leur chose.

Un monde sauvage

La dureté des relations

On doit conserver cette dignité; la lutte commence à l'intérieur.

On rentre dans la jungle.

C'est un enfer.

Le mélange des populations

On mélange tout le monde. Mais il faut distinguer ceux qui sont là accidentellement, et ceux qui connaissent les risques encourus, ce ne sont pas les mêmes personnes.

On met des détenus de différentes catégories

On met tout le monde dans le même sac pour les petites peines.

La délicate question des délinquants sexuels

On est traité comme un pointeur même si on ne l'est pas.

On a le mandat de dépôt. On le pose sur la table en cellule pour mettre les choses au clair vis-à-vis des autres détenus

La fabrique de la haine et du désir de vengeance

Avec la crasse, le bruit, le manque d'hygiène; on fabrique automatiquement de la haine contre le système.

C'est loi du plus fort

Même notre corps change !

Quand on voit la télé réalité, avec la promiscuité, les gens qui se disputent au bout de quelques jours ; alors nous avec nos conditions, vous imaginez...

Une expérience extrême qui endurecit

Avec l'isolement on transforme les personnes en anarchistes.

La haine, la rage est cultivée : on n'a plus peur de rien.

C'est une « sale belle expérience » : ça m'a donné envie de dénoncer le système.

J'avais eu un studio par une association ; on m'a dit qu'il fallait déménager dans un foyer : ça ne me fait pas peur, après avoir connu la prison !

Des soins défailants, même en cas d'urgence

J'ai connu un détenu qui avait mal à la tête ; on n'a pas voulu le soigner en disant que ce n'était pas grave et finalement il est mort en prison.

Il y a eu décès en cellule, défaut de soin; ils ont bien entendu qu'on appelait mais il y avait un match de foot...

J'ai appelé moi-même police secours pour aider détenu qui hurlait. Ils m'ont pris mon téléphone..

Les difficultés de la réinsertion

Le travail en détention

Le droit de travailler en prison n'est pas toujours respecté

Les postes donnés sont des indicateurs de la confiance qu'on nous accorde...

La difficulté de trouver et conserver un emploi

Comment retrouver un travail ? Nos enfants sont en foyer, c'est impossible

Même un métier très demandé comme chauffeur poids lourds on ne trouve pas; on doit trouver du travail, c'est impossible !

Partout on demande systématiquement le casier judiciaire. Personne ne veut de nous.

Le suivi des spip et du psy, c'est gênant pour le travail, à cause des horaires, dans la journée.

Le sentiment de tourner en rond

La société fabrique les récidivistes ; il y a une déconnexion entre l'administration pénitentiaire et les autres administrations. Par exemple, je ne peux pas travailler, mais on m'enlève mes papiers : on tourne en rond.

J'avais un projet. Le JAP m'a donné l'autorisation après une étude assez longue mais le préfet de police s'est retourné contre moi. Et après ça on veut que je trouve du travail, un hébergement !

La difficulté de conserver des liens

Un usage restreint du téléphone, pourtant essentiel

On nous donne le droit au téléphone 4 mois après.

On nous coupe de nos racines. Un éducateur nous dit de ne pas appeler les amis !!

Je n'ai que le téléphone, je suis loin de ma famille.

L'importance des familles, souvent maltraitées

La famille est un stabilisateur : on ne veut pas la sanctionner

La famille est un élément de réinsertion

Nos proches ont peur de la fouille

Je connais quelqu'un qui a eu un refus de visite pour 10 mn de retard; il a pété un câble et a écopé de 2 ans de prison

On peut interdire à la famille de venir

La famille est aussi un peu en prison

On doit prouver qu'on a des liens avec eux et prouver qu'on a de bons rapports !

La question de l'autorité parentale

Le juge des enfants a refusé que je voie mes enfants; il trouvait que je parlais trop de ses études, de ses résultats, alors que c'est mon devoir de mère !

On retire notre autorité parentale

Les décisions qu'ils prennent se retournent contre nous; on prend ma fille et ensuite on me traite d'irresponsable.

Le sentiment d'exploitation

C'est un monde capitaliste : ils se font de l'argent sur notre dos. Les télé il faut les payer.

Bouygues, Sodexho, ils ont de gros moyens

Beaucoup d'entreprises en profitent

L'aide limitée des associations

Les associations sont pleines de compassion mais ne peuvent rien faire.

Les associations ont de moins en moins de moyens; elles ont été créées dans les années 60, 80, par rapport aux problèmes de la société de l'époque

La stagnation

J'en suis toujours au même stade après 8 ans.

On vous rappelle le passé même lointain ; on n'a pas l'impression d'avancer.

La sortie, un moment angoissant

La perte des repères en détention

Les structures infantilisent.

Pendant les années de prison, on est coupé du monde ; le seul contact est la télé : ça tire à tout va. On a l'impression qu'on nous voudra du mal, dehors

On est comme ceux qui reviennent de la guerre : l'armée, la prison et secret story c'est le même univers angoissant

Au centre, on a toujours le bruit de la clé.

Une fois dehors, on ferme toujours la porte de sa chambre à clé !

J'ai des phobies : une fois sorti je me suis auto-incarcéré.

Le découragement, l'abattement

On est cassés courbatus.

On sait qu'on va se casser la gueule, on perd espoir

On a perdu la famille, les amis etc

On est perdus, largués

On est stressé par la sortie; on est cassés, désorientés

L'urgence

On va loin, on se lave, on oublie

On pense à soi, son travail, son logement

On a les besoins primaires à satisfaire

Les déceptions

La cip promet un logement mais on en fait n'a rien

Les centres d'hébergement sont comme ici, avec des barreaux aux fenêtres, ça fait drôle

2. Les critiques du système

Le suivi des SPIP

Un suivi trop administratif

On reçoit les personnes 15 mn; en fait on confirme ce que le juge a décidé.

Le Cip se comporte comme un « guichet » à qui on apporte un dossier; il fait un rapport au juge; il ne veut plus me rencontrer; il n'a pas le temps de s'occuper des personnes.

Ils demandent toujours une photocopie de la carte d'identité, à chaque fois !

Une compétence remise en question

On se demande à quoi elle sert, ma CIP.

Les Cip ont deux ans de formation, ils sont jeunes.

Ce sont des gamines devant des hommes.

Ils ont 100 dossiers chacun, ils sont débordés.

Ils ont une formation sur le tas : du coup, ils écoutent les autres.

Ils sont plus sur la probation que l'insertion.

Les décisions mal comprises des JAP

On peut travailler pour son propre compte mais on n'a pas de réponse des JAP qui ne tiennent pas compte de notre situation

Il faut un lien entre dedans et dehors; on a une obligation de trouver un emploi; le JAP le dit même si ce n'est pas la loi. Même si on passe un super diplôme ça ne suffit pas.

La récidive : une notion variable

Les jeunes de 16-25 ans en prison c'est une catastrophe; beaucoup reviennent

Le code de procédure pénale parle de « récidive légale » : c'est une peine supplémentaire. Finalement, on s'y attend, on la favorise.

La récidive : c'est refaire la même chose. Mais on peut faire autre chose, est-ce de la récidive ?

Une fois qu'on a mis les pieds en prison, on n'a plus peur du système; la notion de « récidive » ne veut plus rien dire.

La politique pénale

Les conditionnelles

On fait semblant de donner la liberté mais on n'est pas en liberté.

Ils doivent respecter nos droits, même en semi-liberté

Les remises de peine

Les remises de peine sont trop rapides après un long temps d'attente

Il y a moins de grâces, donc une surpopulation; on fait travailler du monde, ça les arrange qu'il y ait du monde dans les prisons.

On est stressés sur la réponse qu'on n'aura peut-être pas.

Les peines de substitution

On doit le faire pour les peines courtes, il faut éviter la prison.

Le bracelet : il y a des problèmes électroniques, il peut sonner n'importe quand.

Les placements extérieurs, la semi-liberté, les peines de substitution : ils n'ont ni les moyens ni la volonté de les utiliser.

3. Les solutions, suggestions

Sur les peines et le fonctionnement de la justice

- Favoriser les peines de substitution
- Favoriser les solutions alternatives
- Etre libérable à mi peine avec un suivi
- Harmoniser les peines selon les juridictions
- Moins de lenteur dans la justice
- Occulter un casier judiciaire, qui nous suit toute la vie. Cela devrait être systématique, sur tous les volets. Il faut favoriser la réhabilitation.

En détention, favoriser l'expression et les échanges

- Favoriser les associations de détenus avec règles (comme au Québec)
- Instaurer un contre-pouvoir, avec un représentant des détenus légal et reconnu ; avec un rôle d'alerte
- Favoriser les échanges entre détenus

- Favoriser l'accès des associations dans les prisons

Une meilleure considération des détenus

- Formation des surveillants : développer l'aspect humain, l'écoute et la considération, faire une évaluation psychologique de leurs capacités
- Aider le détenu à sortir du déni
- Montrer de la confiance, de la considération
- Responsabiliser, laisser la clé de la cellule aux détenus

Réinsertion : processus et outillage

- Engager la réinsertion au départ de l'incarcération; manager, parrainer, accompagner le détenu
- Possibilité d'avoir une adresse en détention (BP ou CCAS)
- Donner un accès internet

Respect des droits

- La Cnil doit intervenir davantage sur l'accès à nos dossiers
- Restreindre l'accès au casier judiciaire (trop d'abus de pouvoir)
- Respect des droits de l'homme
- Respect de l'essentiel des directives européennes
- De vrais salaires pour le travail
- Reconnaître les droits sociaux

Préparation de la sortie

- Interdire les sorties sèches
- Faire des sorties accompagnées ; en centre de placement extérieur; 3j / mois pour préparer sa sortie
- Création d'un manuel avec les adresses des associations
- Donner une meilleure information sur les solutions judiciaires (par exemple, l'appel)
- Plus d'harmonisation et de mutualisation entre les associations (faire un inventaire)

Suivi des spip

- Avoir une relation personnalisée avec le CIP
- Que les CIP ne dépassent pas leur rôle et ne se comportent pas comme une juge bis
- Qu'ils donnent plus d'informations

- Une meilleure formation, pour les CIP
- Plus de présence en détention

Formation

- Avoir des enseignants au-dessus de la licence
- Favoriser les apprentissages de base (lecture, écriture...)

Les établissements

- Interdire barreaux et grillages , permettre de voir le ciel
- Remise aux normes des prisons (équipements, salubrité)
- Supprimer les caméras dans les bâtiments communs

-

Les familles et l'intimité

- Accès à la sexualité : plus de maisons de vie
- Pouvoir davantage communiquer avec la famille (internet)
- Favoriser la proximité avec les familles
- Supprimer les transferts sauvages

L'emploi

- Avoir plus d'entreprises intéressées au milieu carcéral
- Que l'état reprenne la main sur le travail et ne laisse pas tout au privé
- Recréer un pôle emploi spécialisé
- Diminution des charges d'entreprise pour les anciens détenus
- Proposer d'autres activités en détention
- Favoriser les expérimentations
- Une meilleure coordination entre les administrations pour l'aide à l'emploi
- Plus d'aides financières aux associations pour nous aider dans les recherches

Mieux connaître la réalité des prisons

- Développer les visites spontanées en prison (parlementaires)
- Que ceux qui proposent les sanctions connaissent les prisons de l'intérieur

Compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2012

avec les PPSMJ à Dijon

1. Les conditions de détention

1.1. Les conditions qui facilitent la prévention de la récidive

Le respect de l'anonymat

Le fait de donner les numéros d'écrou c'est pour ne pas crier le nom des personnes, l'anonymat est respecté

Le rôle important des associations

Les visiteurs de prison sont utiles

Les gens plus fracassés comptent sur les associations

Des efforts sur les parloirs

Les parloirs ont été améliorés. Mais on manque encore de moyens.

1.2. Les conditions qui peuvent faciliter la récidive

A l'entrée, l'absence de véritable diagnostic

Ceux qui entrent sont vulnérables. Les premiers mois il faudrait regarder de près le cas de chacun.

On devrait faire un constat sur les évolutions, des statistiques, à analyser. Il y a un diagnostic à poser. On va trouver les traits communs entre les détenus. Ils ont des chiffres mais n'analysent pas les causes.

Chacun sa propre histoire mais certains paramètres sont transposables : la dureté de la vie, les milieux défavorisés ; ce qui est produit par la société

La déshumanisation

On n'existe plus, on est un numéro d'écrou, ça fait bétail

On ôte la personnalité, l'humanité

Ça fait bétail, bagne

On fait des combats de rats dans les cours

Certains se battent.

Avec ça, un an de prison, en fait, c'est énorme

Des droits bafoués

On ôte les droits.

On est des exclus, on n'a rien à dire: on est hors du droit commun.

On leur apprend ça, aux jeunes : la débrouille, le réseau.

La commission disciplinaire: pour une bagarre ou de la drogue on lui rajoute du cachot ; le détenu est jugé deux fois.

On est privés du droit commun, au-delà de la privation de liberté d'aller et venir. On n'a plus nos droits : par exemple on n'a plus accès aux cahiers d'écoliers des enfants

Les règlements intérieurs sont hétérogènes : le directeur est un gouverneur.

Si on n'est pas content, on peut attaquer. Mais le tribunal administratif est long, et même pour les référés. J'ai pu obtenir un transfert après un isolement.

On peut avoir un mandat retourné comme si on ne l'avait pas reçu.

La perte d'autonomie, l'infantilisation

Les détenus sont déresponsabilisés dès le début.

Quand on demande quelque chose on nous dit : « faites un mot avec le numéro d'écrou ». Du coup, il y a de moins en moins de problèmes remontés, moins de demandes.

Écrire c'est difficile pour les gens, moi j'ai fait l'écrivain pour les autres.

Des sévères restrictions pour les communications téléphoniques

Le système actuel a fait suite à Carlos qui a appelé depuis la prison. Maintenant ils brident. Il y a des codes pour chaque numéro. La Cnil n'est pas au courant. L'appareil est bridé. Tout est fait dans l'illégalité; ils peuvent écouter, couper la conversation !

Le téléphone est sous monopole belge ; du coup, sur les écoutes; on ne peut pas les attaquer. Il y a des dessous de table.

On doit faire une demande pour le téléphone sauf si c'est pour un enfant. On n'a droit qu'à des numéros fixes, pas portables ; on a nos numéros limités. Ils ont peur des personnes qu'on appelle

C'est terrible car le détenu est livré à lui-même : le téléphone cordon relie la personne aux siens, à l'avocat. Le droit européen n'est pas respecté.

En centrale on peut téléphoner quand on veut, c'est plus facile.

Des liens familiaux difficiles à entretenir

On nous change d'établissement sans prévenir les familles ; ils ne peuvent ou ne veulent pas s'organiser.

Ils nous cassent; ils montrent nos photos personnelles, le courrier est ouvert. Rien n'est respecté.

Les sorties sont courtes (3 h) et il ne faut pas être en retard d'une minute.

On nous transfère loin; les familles sont éloignées, on les perd.

On sait qu'il y a des viols sur des membres de la famille ; ils font pression sur les personnes.

On nous met à l'isolement pour supprimer les parloirs.

Un système opaque

Des pratiques parfois douteuses de plusieurs acteurs

La centrale de Clairvaux, c'est le bastion de l'ordure. Ils sortent de la prison des produits qui sont revendus sur les marchés, ils font travailler des détenus qui sont sortis.

Il y a des lobbies, les syndicats... Ce sont eux qui disent aux directeurs : « on va pas tout changer ». et les directeurs les suivent.

Les syndicats parlent des détenus, ils donnent leur avis, alors que ce n'est pas leur rôle.

On a des directeurs, qui font ce qu'ils veulent...

Les détenus se sentent souvent spoliés

Nos comptes bancaires sont bloqués. Or, tout est payant en prison.

Certaines prisons sont privées ; tout n'est pas au même prix : ils dépouillent les détenus.

Le frigo, la télé avec le forfait, les prix sont différents. Avant c'était une association qui s'occupait de ça. Les comptes ne sont pas affichés.

Magouilles; monopoles accordés pour l'alimentation.

Les surveillants : un pouvoir discrétionnaire

Certains surveillants fourguent des téléphones.

Beaucoup de surveillants font ce qu'ils veulent: ils peuvent casser les gens, leur faire mille tracasseries. Le directeur les couvre.

Certains insultent, font courir des rumeurs. Je l'ai dénoncé par courrier... J'ai des documents pour le prouver. .

Il faut passer par les réseaux, être fort. Les faibles sont écrasés. Beaucoup de mots écrits sont déchirés.

Des effets dévastateurs

La machine va les broyer on nie leurs droits

Pour les détenus, c'est la résistance, la lassitude ou le suicide. .

Un suivi santé très défaillant

Ils donnent beaucoup de médicaments, des cachets pour dormir

L'hygiène des cantines a été vérifiée par les médecins. Certains ferment les yeux. Ca changé en 99, mais ça les a énervés (car certains médecins ont résisté) puis ça a dégénéré. On est revenu en arrière.

Ils ont accès au dossier médical. Mais les médecins sont nommés par une commission administrative. Ils comprennent notre évolution. Ils gardent le secret médical.

Les SMPR sont dangereux, ils piquent les gens, en font des légumes, des zombies.

On fragilise les fragiles pour être tranquille.

Les psychologues sont peu nombreux. Manque de moyens. Il n'y a pas assez d'écoute alors que ce serait plus efficace.

Les éducateurs ne sont pas assez formés à l'écoute.

La récurrence peut être une pulsion, mais suivi médical n'existe pas.

Au global, un monde à part

C'est un monde à part, avec ses règles.

On parle d'univers carcéral : le terme en dit long. Tout est figé.

Les parlementaires n'utilisent pas le droit de visite sans prévenir ; ils ne savent pas ce qui se passe au-delà des quartiers des arrivants

Insertion : des initiatives très en deçà des attentes

Des formations insuffisantes

Il n'y a pas de travail, pas d'écoles, on s'ennuie.

Ils n'ont pas de budget pour les écoles

Un travail peu rémunérateur

On est payés 1,40 de l'heure à la lingerie. Je l'ai fait pour 1,20 de l'heure même si ça me déglingait le dos. On paie des impôts.

On paie les parties civiles. Ils retiennent l'argent; ils font travailler l'argent qui leur rapporte.

Cotisations sociales csg , retraite : on n'a pas droit à une complémentaire; ils ne nous le disent pas.

C'est une main d'œuvre corvéable pour les entreprises.

En moyenne on gagne 200 euros par mois ; l'administration prend 30% ou une somme forfaitaire.

La sortie : un moment mal préparé et difficile

Un sentiment d'abandon

On repart à 0. Nos valises ont souvent été dépouillées. Pour la sortie, c'est démerdez vous, prenez le bus, le train; il n'y a plus d'AS pour nous aider.

Moi je n'ai pas été aidée pour sortir. Heureusement, une surveillante est venue m'a emmenée à l'accueil Magenta, dans un relais. J'avais dit que j'étais prête à passer sous

les roues d'un bus si on me laissait comme ça. J'avais écrit partout mais le 6 aout ils sont tous en vacances et je me retrouvais seul.

La perte de repères

Un devient un spécialiste de la vie de prison. On a des habitudes, des réflexes.

On ne sait plus lire un plan.

On doit reprendre la conduite mais c'est difficile.

Pour l'achat d'un portable on est perdus il y a tellement de choix !

On n'a plus de clé, on l'oublie. On a perdu notre autonomie, on est infantilisés. Robinet

Certains font un schéma de leur cellule pour la retrouver dans leur logement !

Beaucoup en prison pensent qu'ils sont devenus, à leur tour, victimes.

Je connais un ancien détenu qui a eu un sentiment d'abandon et qui débloque un peu. Il parle mal aux femmes dans le travail, je dois le reprendre.

Un manque d'accompagnement à préalable

Tout ce réapprentissage on devrait le faire avant, comme en Scandinavie

On devrait être soutenus sur la manière dont on imagine sa vie.

On n'a aucun accompagnement.

Santé : pour la prothèse on paie plein pots car on n'a pas la sécu et on ne le sait pas

2. Sur le système judiciaire

Le suivi des Spip

Le regret des anciennes assistantes sociales

Avant il y avait beaucoup d'assistantes sociales du civil avec les Spip ; elles étaient bonnes, connaissaient l'extérieur. Mais Les AS qui contestent sont virées. Il n'y a plus d'AS civiles dans les prisons.

Aujourd'hui, la psy pénitentiaire applique les consignes pénitentiaires.

Par exemple, pour les évaluations de dangerosité dans les commissions, les AS aidaient les détenus à sortir car elles connaissaient les trucs à faire. Elles n'étaient pas dans le moule de l'administration; alors que les autres ont la culture des feuilles, plus administrative.

Pour les CNO (on doit y revenir après un aménagement de peine). Avant il y avait dossier du psychologue, de l'AS etc. On appelait des AS (des affaires sociales, de l'extérieur, qui apportaient la vie, beaucoup d'aide) et des éducateurs. Mais ils ont cassé le corps et ont créé des CIP qui sont des ersatz d'AS. La pieuvre a rajouté une tentacule ! Ils ne font que des certificats, donnent du papier mais n'écoutent pas.

C'est un univers fermé; il n'y a plus d'acteurs sociaux.

Un soutien des Spip insuffisant

On est obligés de passer par le spip; on n'a pas d'adresse.

Le Spip nous dit « vous le méritez »; ils ne connaissent que le technique; il n'y a plus d'assistantes sociales. Les CIP se réfèrent à d'autres cas au lieu d'étudier le nôtre.

Ils ne sont sur 4 pour 50 dossiers.

Les fiches pénales : un outil mal exploité

Il y a un manque de compétence pour les fiches pénales : les greffiers ne sont pas formés ; les fiches ne sont pas relues. Même certains avocats ne voient pas les choses. La fiche est considérée comme pièce judiciaire. Les juges sont les seuls dépositaires.

Des experts sujets à caution

Les experts consultent les rapports précédents et sont influencés.

Les experts psys sont souvent décalés

Des alternatives à la détention pas assez utilisées

Il y a beaucoup de TIG possibles, c'est un bon aménagement des peines

La peine civique donne du sens. C'est une réparation pour la communauté.

On devrait utiliser les détenus pour la rénovation.

Les conditionnelles sont arbitraires. C'est soumis à l'actualité, aux faits divers.

Les remises de peine sont carrément supprimées, ou très rares.

Non seulement la prison ne réinsère pas, mais elle désinsère.

On ne comprend plus le sens de la prison et de la peine.

3. Propositions

Les peines

- Pour les mineurs : envisager d'autres peines alternatives à la prison
- sortir du tout carcéral
- Donner un sens à la prison

La politique de détention

- Bannir les grandes prisons, faire des prisons plus humaines
- Ne pas mélanger les types de peine (et d'infractions) dans un même établissement

L'expression et le dialogue

- Développer les temps de dialogue dans les prisons, des tables rondes
- Développer les groupes paroles : sur l'alcool, la violence ; des groupes de femmes ; des échanges entre les spip et les détenus.
- Travailler sur la rupture affective, la sexualité.
- Travailler sur le sentiment de culpabilité, les risques de récidive.

Un accompagnement plus « social »

- Plus de visiteurs de prison
- Avoir des Spip en lien avec la société.
- Donner aux CIP une mission d'accompagnement
- Améliorer la compétence des Spip et accroître leur nombre.
- S'appuyer sur un regard extérieur, avec plus de travailleurs sociaux issus du social

Les prestations possibles dans un établissement

- Avoir un coiffeur, un salon (utile pour l'estime de soi et aussi pour parler)
- Accroître les portions alimentaires ; mettre plus de réchauds à disposition

La réinsertion

- Utiliser les compétences des gens à l'intérieur.
- Développer les formations diplômantes, pour valoriser les personnes.

La sortie

- Préparer la sortie, au besoin avec des bénévoles
- Aider à trouver du travail.
- fournir une aide administrative pour les papiers.

Addendum

Points d'analyse complémentaires présentés par M. Abdelhamid H. , porte-parole du groupe des PPSMJ à Dijon.

Ces éléments viennent en appui des constats effectués par le groupe, mais ils appartiennent à leur auteur.

1. Les conditions de détention

1.1. Les conditions qui facilitent la prévention de la récidive

Le respect de l'anonymat

L'enfermement, passé les murs d'une prison, est (après la garde à vue) déjà la première violence (passage à la "fouille" où l'on vous contraint de vous mettre TOTALEMENT... "à poil" et que l'on vous retire tout ce qui n'est pas prévu dans le "règlement" – Ah ! CE règlement-Bible...institué arbitrairement - illégitimement- jusque-là par le Chef d'établissement sans contrôle aucun du Juge Administratif autre que sa saisine – souvent vaine et illusoire – par le détenu qui devra attendre des années l'issue de son hypothétique recours qu'une batterie d'Avocats requis par le Ministère de la justice sur le dos du contribuable et de Conseillers auront tôt fait de mettre à mal pour un malheureux vice de forme !... ; puis après cette première humiliation – car c'en est UNE et tout détenu la vit comme telle quand il ne la vit pas comme une véritable agression contre son intimité -, passage au..."greffe" puis placement dans une cellule....). C'est en effet lors de son passage au greffe que le détenu se voit infliger une seconde violence par l'attribution de son numéro d'écrou et qu'il se voit ainsi dépouillé de son identité. De fait, la question du « numéro d'écrou » (qu'on appelle aussi...« matricule ») ne se résume pas à la préservation de l'anonymat du détenu, si tant est que sa création et son maintien aurait été le souci du Ministère de la justice. Il est d'abord commandé par une idée de gestion et constitue un outil répertoire...L'Administration pénitentiaire regarde le côté pratique pour elle (et ça peut se comprendre) mais ne se soucie point de son utilisation ni des effets délétères produits sur le détenu et ses proches. Ses effets (le détenu se sent dépersonnalisé et se voit nier son identité) sont davantage plus pesants en Maison d'arrêt qu'en établissement pour peines (Maison Centrale et Centre de détention). En fait, cette question mérite un véritable débat. Mais, pour l'heure, d'autres sujets touchant le détenu (qu'il soit récidiviste ou primaire) sont plus criants.

Le rôle important des associations

Il est capital sinon ESSENTIEL de favoriser l'intervention en milieu fermé de personnes issues ou non du monde associatif et totalement étrangères au milieu pénitentiaire. Depuis ces

trois dernières décennies, l'Administration pénitentiaire s'est évertuée, toujours sur des prétextes dits de « sécurité » (qu'elle a érigé en dogme Premier supplantant tous les autres, à commencer par les droits fondamentaux des individus qu'elle affiche pourtant allégrement dans ses établissements) à rendre plus difficile l'accès aux intervenants extérieurs de façon que « rien ne sorte »..., il faut entendre : qu'aucune violation et/ou abus ne parvienne sur la Place publique...(chaque établissement pénitentiaire constitue un mini Etat agissant en autarcie avec ses règles, son "tribunal", sa discipline et son commerce...). Passé cet aspect des choses, il est constant que les intervenants extérieurs jouent un rôle IMPORTANT auprès des détenus, tant sur le plan moral et affectif que du point de vue de leur équilibre. Ils constituent un lien important entre la société et le détenu qui ne s'en sent pas ainsi totalement...exclu. Le détenu s'ouvre et se confie plus facilement à eux.

Des efforts sur les parloirs

Les « parloirs » sont (avec le téléphone) le lieu où le détenu renoue avec...LA VIE. Un lien indispensable. Il est vrai que ces dernières décennies, les parloirs ont été ici et là améliorés (ce n'est pas le cas du téléphone même si on en a étendu l'accès aux détenus se trouvant en Maison d'arrêt). Mais il reste encore à faire pour donner au détenu et à ses proches (et/ou visiteurs) un minimum d'intimité aux parloirs, c'est-à-dire du respect.

1.2. Les conditions qui peuvent faciliter la récidive

A l'entrée, l'absence de véritable diagnostic

Rechercher les conditions pouvant faciliter et/ou amener à la récidive est aussi IMPERIEUSE que cette que cette question est vaste et manque cruellement à la fois de véritable analyse et de diagnostic pertinents. Si l'on crée un outil avec des indicateurs communs (il reste à déterminer les plus efficaces indicateurs comme la bonne méthodologie), des résultats significatifs ne manqueraient pas d'apparaître montrant les champs où il conviendrait d'intervenir à escient...Mais tellement d'enjeux sociétaux et syndicaux s'imbriquent que ce sujet risque de demeurer malheureusement lettre morte sans une volonté politique aussi ferme que résolue de véritablement rechercher et combattre les causes des maux...

Une politique pénale (et carcérale) digne d'un Etat démocratique qui se veut de surcroît le Chantre des droits de l'homme et des libertés ne peut au 20^{ème} siècle faire l'économie de traiter ses détenus comme des citoyens à part entière et veiller à ce que les conditions de détention – la détention ne doit rester que la privation temporaire de la liberté d'aller et venir et rien d'autre, au-delà elle est perçue et vécue par le détenu comme la volonté de vous broyer - n'oblitérent en rien le respect de leurs droits fondamentaux, sinon à en faire effectivement et sciemment de futurs récidivistes n'entendant plus raison pas plus que le moindre sens civique.

La déshumanisation

Sur « la déshumanisation », ce chapitre découle du précédent. La détention doit être dogmatiquement pensée et harmonisée quant à ses conditions de vie ; par l'expression « harmonisée » il faut entendre qu'elle doit être uniforme sur tout le territoire de la République sans souffrir d'exception ne serait-ce que pour se conformer aux principes constitutionnels de territorialité des lois et normes et d'égalité de traitement. Inévitablement, si l'on repense la prison on doit de manière concomitante repenser également la peine et son sens et y compris par là-même la place et le rôle de l'Administration pénitentiaire et à travers elle de ses agents.

Des droits bafoués

Bien d'illustres personnages ont abondamment écrit sur les effets désocialisants (et néfastes tant pour l'individu que pour la Société elle-même) de la...prison.

Pour ne citer que le Père de « l'esprit des Lois », Montesquieu, dont l'enseignement est de nos jours plus que jamais à méditer, celui-ci écrivait déjà en son temps ceci : « un crime commis contre un seul est un crime commis contre tous ». Si un détenu est victime d'un membre du personnel pénitentiaire (mauvais traitement, vols, agression, insultes et autres formes de violations et digressions), on ne doit pas laisser au premier planer l'idée que la loi est à double vitesse et qu'elle s'applique à lui dans toute sa rigueur tandis que le second se verra "couvert" et protégé...(ce sentiment, en détention, est aussi général que psychiquement ravageur chez les détenus...). Il convient de réintroduire urgemment les Assistantes sociales en détention (ces dernières en furent évincées ces dernières décennies principalement parce que ne dépendant pas de l'Administration pénitentiaire...). Il faut regarder ici l'intérêt général de la Société, non celui d'une corporation qui veut faire de la prison (et qui y est parvenu) sa « chasse gardée » !... Répétez 100 fois que la prison n'est pas une zone de non-droit n'en fera JAMAIS une vérité.

La perte d'autonomie, l'infantilisation

Idem, comme mentionné précédemment, ces questions récurrentes entrent dans la réflexion qu'on doit avoir pour repenser la prison.

De sévères restrictions pour les communications téléphoniques

La question de « l'accès au téléphone » est, pour le détenu, aussi importante que celle des parloirs. Cet accès constitue un lien ombilical entre le détenu et l'extérieur (proches, ami(e)s, Avocats, recherche d'emploi, etc. – en fait, un véritable outil d'aide à la réinsertion et de lutte contre les effets désocialisant de la prison). Une brève disposition a été introduite à cet égard dans le Code de procédure pénale. Mal pensée et déjà si restrictive, l'Administration pénitentiaire et les Chefs d'établissement ont encore trouvé le moyen de l'interpréter à « leurs façons »...

Avant l'année 2005, c'est-à-dire avant qu'on ne trouve le prétexte à la faveur "d'une interview" qui aurait été donnée au téléphone à un journaliste par Carlos depuis la Centrale de Saint-Maur où ce dernier se trouvait alors détenu, le Ministre de la justice, Pascal Clément avait alors immédiatement décidé et ordonné de modifier fondamentalement l'usage du téléphone. Avant 2004 effectivement, il existait depuis le tout début des années 80 dans tous les établissements pénitentiaires de France (essentiellement dans les Maisons centrales et Centre de détention) des cabines téléphoniques France Télécom analogues à celles se trouvant à « l'extérieur ». La seule différence (et elle posait déjà à elle seule bien des questions ?), c'est que les conversations des détenu(e)s étaient écoutées et enregistrées.

De fait, et tandis que la France, consécutivement à l'affaire dite « des Irlandais de Vincennes », venait d'être fraîchement condamnée à l'unanimité par la Cour européenne des droits de l'homme à la fois et pour ses écoutes illégales et pour son défaut de législation en la matière, l'Administration pénitentiaire a cru pouvoir s'arroger un pouvoir quasi souverain est supérieur même à celui du juge judiciaire que la Constitution a pourtant érigé comme « gardien des libertés individuelles » !!!

Ce dernier, pour puissant soit-il de par les pouvoirs que la loi lui confère, ne peut ordonner d'écoute et enregistrement que dans un cadre juridique bien précis et pour un temps déterminé quand l'Administration pénitentiaire se dispense, elle, du respect de tout... droit, entendons du droit des détenus et des leurs correspondants au titre desquels figure les...Avocats !!!

En 2004/2005, fut donc prise la décision de changer « le parc téléphone » et d'instaurer de nouveaux appareils. On l'a vu ! Et tandis que les anciens appareils posaient problème du point de vue de la question de l'écoute et enregistrement des conversations (et c'était bien là à l'époque le seul problème sur le téléphone), a on en catimini changé les appareils. L'administration pénitentiaire ne s'est pas embarrassée ! Conservant les cabines France télécom, elle y a fait substituer les combinés téléphones de France Télécom par d'autres combinés ne comportant AUCUNE marque, référence, normes, numéros de certification, d'agrément et/ou d'autorisation (en l'occurrence, **pour pouvoir utiliser de tels appareils d'écoute et d'enregistrement** il eut fallu pour le Ministère de la justice et l'opérateur Belge « SAGY » à qui elle a passé le marché (...sans appel d'offre) 4 autorisations, à savoir celle du Ministre de la Défense, celle du Ministre des Postes et télécommunications, celle de l'Autorité de régulation et celle de la CNIL. Et même une 5^{ème} autorisation : celle des Avocats à qui, sans les prévenir, l'Administration pénitentiaire se permet illicitement de saisir informatiquement (numérisation) leurs données nominatives qui leurs sont pourtant personnelles !!!

A défaut des autorisations précitées, l'utilisation et même ne serait-ce que la détention par quiconque ou administration de tels appareils est formellement réprimé par le Code pénal d'une peine pouvant aller jusqu'à 10 ans de réclusion. En fait, depuis la mise en place de ces

nouveaux combinés non seulement les détenus rencontrent bien davantage de difficultés pour pouvoir accéder à leurs proches ou autres correspondants mais encore ils en rencontrent du point de vue du coût exorbitant des communications...

Des liens familiaux difficiles à entretenir

La question du « courrier » comme celle des « transferts » (souvent intempestifs...) sont aussi scandaleuses que hautement préjudiciables à tout le monde, à commencer bien sûr par le détenu et ses proches qui en subissent les disconvenances...Elles sont tout simplement odieuses et contre-productives. Idem pour la question de l'isolement dont l'Administration pénitentiaire – bien que déjà condamnée sur le sujet – abuse trop facilement. La tendance de ces trois dernières décennies n'a pas été tant d'améliorer le sort et les conditions de détention des détenus mais bien factuellement de les déstructurer et les isoler un peu plus chaque jour davantage. Exit le « souci » et la mission de l'Administration pénitentiaire telle qu'elle est instituée dans le Code de procédure pénale de « veiller à la préservation des liens familiaux des détenus ». L'organisation de la vie en détention ne doit pas être laissée à l'Administration pénitentiaire (qui a pour seule mission véritable et travail : la garde des détenus qu'on lui confie) mais être là aussi pensée par divers spécialistes et gens de la Société civile. Laisser à la seule Administration pénitentiaire le soin de fixer SES propres règles et/ou (ce qui revient au même...) d'adopter ses "recommandations" et autres propositions revient à lui donner de manière irresponsable un blanc-seing lui permettant tous les abus et dérives. Nombre de personnes en place au sein de cette Administration centrale y ont, depuis près de deux décennies, sournoisement œuvré pour diverses raisons (principalement pour des calculs politiques et économiques...). Ces personnes ne sont pas étrangères au glissement des esprits et du durcissement des politiques pénales vers l'extrême droitisation de cette Institution. Dans les milieux autorisés, on sait pourquoi toutes les lois pénitentiaires depuis trois décennies – qui constituaient à chaque fois autant de progrès et d'avancées et étaient d'intérêt général - ont été remises dans les placards sans fond de la "République des Lumières et des Libertés"... L'Administration pénitentiaire et ses établissements pénitentiaires sont devenus un Etat dans l'Etat.

Un système opaque

Dans la continuité de ce qui vient d'être rapporté au chapitre précédent, d'aucuns ne contestent le fait que la prison est un endroit opaque. Il n'ait que l'Administration pénitentiaire, les chefs d'établissement pénitentiaires et un certain nombre de personnels et syndicats qui tentent – sans tromper leur monde – de nous en asséner le contraire.

Des pratiques douteuses de plusieurs acteurs

C'est ici encore la suite logique d'un constat d'une triste réalité (qu'on demande à Monsieur Henri Nallet, Ministre de la justice dans le début des années 90 sous Mitterrand, où est

passé le Rapport sur la Centrale de Clairvaux qu'il était venu sur les plateaux du JT de France 2 publiquement assurer rendre...public ? Ledit rapport faisait suite à de faramineux détournements de fonds (plus de 15 millions de Francs de l'époque !) et autres vols et dérives alors (et déjà) relevés dans cet établissement à la sinistre mémoire et aux pratiques tortionnaires moyenâgeuses dont la « la villa suchet » (comme les personnels l'appellent et qui est devenue entre-temps le quartier disciplinaire) a été le témoin. Dans cette localité et celles avoisinantes où se joue la compétition entre les personnels pénitentiaires de celui qui aura la plus belle villa, la majorité de ceux exerçant à la Centrale de Clairvaux sont surveillants de père en fils, avec en "héritage", tels les Seigneurs d'antan, le « château » et ses « manants » (« vermines » comme ils les appellent !...).

Les détenus se sentent souvent spoliés

Ces sentiments sont quasi généraux. Et ils reflètent une triste réalité. La question des pécules des détenus et celle des cantines sont aussi scandaleuses qu'elles sont notoirement connues. Sur celle des "cantines" « Télé » et « frigo », le Canard Enchaîné s'est même dernièrement fondu d'un article dénonçant l'extravagance des abus (vols et détournements de fonds) auxquels se livraient certains établissements pénitentiaires au détriment (et au préjudice) des détenus. Mais rien n'y a fait !!! Un monumental tour de passe-passe perdure ici depuis près de 2 décennies !!!

Qu'on ne s'étonne pas si « les bonnes pratiques » perdurent depuis lors ! Des témoignages et plaintes édifiants ont été maintes et maintes fois formulés, et souvent pour des faits d'une extrême gravité, mais s'échouaient à chaque fois sur les récifs de cette "forteresse" (Pensez donc ! Il vaut mieux un p'tit scandale qu'un grand désordre !...). Qu'il soit mis un terme ou non à ses manquements et que cet établissement retrouve ou non une normalité, quelqu'un, un jour, les écrira et saura se fera entendre.

Les surveillants : un pouvoir discrétionnaire

Sur le rôle et le comportement des surveillants, une grande majorité se tient à ses prérogatives et adopte un comportement respectueux. On peut faire le même constat de la « population pénale ». Cependant, et il est vrai (comme d'ailleurs pour une minorité de détenus), un petit nombre se livre à des dévoiements de toutes natures... (trafic de téléphones, de stupéfiants, d'alcool, de relations sexuelles avec des détenu(e)s ou leurs proches, de tabassages [directement ou...indirectement via d'autres détenus...], de colportage de rumeurs..., de divulgations de la situation pénale des détenus et le cas échéant d'informations sur leur état de santé..., etc.). Ça existe...en France, et pas seulement dans le film « Midnight express » !... Ces pratiques si elles ont encore cours en établissements pour peines, elles sont cependant plus répandues en maison d'arrêt en raison de trois facteurs : 1) la concentration du nombre de détenus en maison d'arrêt ; 2) la proximité des maisons d'arrêt avec la ville ; 3) le détenu fraîchement incarcéré est supposé sinon disposer pouvoir avoir plus facilement accès (encore) à des liquidités en espèce de l'extérieur qu'un détenu

emprisonné de longue date dans un établissement pour peine et où il arrivera quasi totalement dépouillé...

Des effets dévastateurs

L'emprisonnement d'aujourd'hui, plus qu'hier, provoque chez les détenus des effets dévastateurs. Le détenu qui aspire à effectuer sa détention le plus tranquillement du monde se trouve, seul, dans un univers clos, totalement livré à lui-même et aux autres... Son champ de possibilités se voit restreint à 2-3 alternatives : se faire et/ou se montrer fort ou alors rejoindre un...groupe d'autres codétenus, se faire isoler et/ou transférer, tenter de s'évader et/ou se suicider.

Un suivi santé très défaillant

La Santé en prison. Dans le milieu des années 90, le Législateur, après avoir relevé les innombrables défaillances générées par l'Administration pénitentiaire dans la gestion de la santé des détenus (notamment les violations du secret médical...), et tenant compte des questions d'ordre morale que posait ce sujet, a décidé de reconnaître aux détenus le droit d'accéder aux mêmes soins de droit commun que tout citoyen à l'extérieur et de relever dorénavant directement du Ministère non de la justice mais sur cette question de celui de la santé. Cette Révolution a bien fonctionné un certain temps. Malheureusement, moins d'une décennie plus tard, chassez le naturel il revient au galop ! Les divulgations du contenu des dossiers médicaux des détenus reprisent allégrement leurs cours aussi certain que le zèle non innocent d'un certain nombre des personnels de recommander des psychotropes pour tel ou tel détenu !...Ce même petit nombre (qui se prête souvent à un « bras de fer » avec le Chef de l'établissement...) se mêlent de TOUT. Y compris ce pourquoi ils n'ont ni prérogative, ni d'intérêt syndical (est-il normal de voir un syndicat de surveillants, qui doit se borner à militer pour le bien être professionnel de ses adhérents et militants, rédiger et diffuser une "note" pour dire toute sa désapprobation contre une décision de justice de libérer un détenu !?).

En détention, déjà qu'ils ne sont pas nombreux les membres SPIP et CIP (la moyenne : 1 pour 50 détenus) se sont vus imposer ces toutes dernières années, pour mission principale, de remplir au quotidien des formulaires sur les détenus, plus précisément d'y cocher des croix sur leur...« état de dangerosité » et « probabilité de récidence », thèmes sur lesquels même les Médecins Psychiatres au titre desquels les plus éminents s'étaient un peu plus tôt refusé d'apporter leurs concours jugeant impossible et dangereusement démagogique cette volonté de « prévoir » par anticipation la... récidence (Sarkozy avait dit qu'il avait été interpellé par le film « minority report » autant que par la prestation remarquable de son « ami »...Tom Cruise) !!! Ce « travail » exigé des SPIP et CIP se fait au détriment du temps qu'ils consacraient alors aux détenus. Quant aux psychologues, dont le rôle auprès des détenus est

quasi essentiel, leur nombre et les fréquences des consultations qu'ils peuvent accorder à un détenu souffrant psychiquement est à minima.

Pour juger de l'efficacité d'une politique pénale, il faut d'abord voir les moyens financiers dont on dispose et ensuite en assurer la répartition en fonction de ses priorités. Depuis près de trois décennies, certains n'eurent de cesse de dresser des digues et des canaux de contournement façon, à chaque fois que les « vannes » financières étaient ponctuellement ouvertes pour améliorer les conditions de détention des détenus (et par là même les conditions de travail des personnels), d'y drainer le maximum d'argent (un incident dans une prison du genre agression douteuse – pour ne pas dire provoquée...- d'un surveillant ! et hop on vous crée – à coup de dizaines de millions d'euros ! - et en vous ajoute dans TOUTES les prisons de France des escouades de surveillants casqués et cagoulés !!!).

Le Ministère de la justice sait où va son budget aussi certain, année après année, qu'il le sait insuffisant au regard des chantiers...

Au global, un monde à part

L'Univers carcéral ! C'est véritablement se trouver dans une autre dimension où tout est DENI. Le temps y est figé, l'endroit mortifère. Déni de liberté. Déni de votre identité. Déni de votre intimité (qu'on vous viole à chaque "fouille"). Déni de vos droits les plus élémentaires. Déni d'être écouté. Déni de penser. Déni de s'organiser. Au final et en un mot : DENI DE VIVRE. Le détenu n'est PLUS RIEN. Même plus une moitié d'homme.

Il est désolant que les parlementaires des Deux Chambres qui, en 2000, avaient poussé des cris d'orfraie sur la « honte » que constituait l'état des prisons et les conditions de détention des détenus et qui avaient alors tous, comme un seul homme, réclamé du Législateur l'institution d'un texte les autorisant à visiter de manière inopinée à TOUTE HEURE du jour ou de la nuit, et sans prévenir, tout lieu privatif de liberté (prisons comme centres de rétention), n'exercent plus, excepté une infime minorité, ce droit de visite et d'information !...Il est vrai que la crise économique de 2008 est passée par là...Une priorité en chassant une autre, et même si on n'a rien réglé du précédent on s'intéresse à d'autres « désordres », aux tensions sociales, etc...Exit la prison et le détenu.

Il est vrai que depuis (en 2011/2012), fut créé Le Contrôleur Général des prisons (en même temps qu'en sabordait cette bien gênante CNDS...). Certes, la création du Contrôleur est une...avancée, mais cherchez l'erreur !!! A y regarder de près, on a fait mine de créer une institution indépendante – et elle l'est assurément – mais qu'on s'est cependant sournoisement ingénié à priver de...moyens ! Entendez : moyens financiers et moyens de contrainte (pouvoir d'injonction). Un bel outil, mais une coquille vide. Il devait – c'était le calcul que lui prédestinait le précédent pouvoir – ne figurer que dans les textes façon de se targuer de son existence devant les Instances internationales, à commencer européennes... Sans la personnalité de celui qui fut nommé à cette fonction et sans la volonté et somme d'efforts qu'il dût déployer JAMAIS cette nouvelle institution qu'est le Contrôleur Général

des prisons n'aurait pu mettre l'éclairage sur les zones les plus grises de la société d'aujourd'hui, comme hier le scandale des Beaumettes...

Insertion : des initiatives très en deçà des attentes

Des formations insuffisantes, Un travail, peu rémunérateur

On est payés 1,40 de l'heure à la lingerie. Je l'ai fait pour 1,20 de l'heure même si ça me
Formation, travail, réinsertion sont le triptyque des termes qu'un détenu entend en détention au...quotidien. Des...mirages. Même celui, ardemment motivé pour se réinsérer, finit par perdre toutes ses dernières illusions. Peu de travail, salaire dérisoire (pour ne pas dire insultant), guère de possibilités de formation. Reste les cours. Des Professeurs généreux et courageux viennent effectivement en dispenser. Malheureusement, trop peu de détenus y souscrivent et y participent. L'ambiance délétère existant dans les prisons d'aujourd'hui n'incite guère de détenus à s'investir dans des cours dont ils doutent de la réelle utilité pour eux.

La sortie : un moment mal préparé et difficile

Un manque d'accompagnement à préalable

Si l'on veut véritablement travailler sur la question de la récidive, avant même d'en rechercher les causes il échet de redéfinir le sens de la prison et les conditions de détention, le sens de la peine, sa durée et un plan de son exécution duquel le détenu concerné, partie prenante, ne doit pas être exclu. S'il comprend ses erreurs et sa peine, il l'acceptera s'il se sent responsabiliser dans son plan d'exécution. Pour lui, c'est là où commence le début de sa reconstruction. Il peut se mettre à faire des projets. Un détenu qui se met à faire des projets est un homme qui mettra tout en œuvre pour se réinsérer et se réadapter socialement. On parle de rédemption, de 2^{ème} chance ! C'est en fait à ce stade que tout se joue pour le détenu.

2. Sur le système judiciaire

Le suivi des Spip

Le regret des anciennes assistantes sociales

Nous avons abordé plus haut la regrettable disparition des assistant(e)s sociales en détention. De même que le Ministère de la justice semble désireux de lutter contre les effets de la récidive de même il serait bien avisé de réintroduire les AS dans les prisons.

Les fiches pénales : un outil mal exploité

Parmi tous les faits déjà cités et exposés s'il en est un **aussi scandaleux** c'est bien celui touchant les fiches pénales. Elles sont établies et rédigées par le personnel... pénitentiaire agissant, en principe, sous le contrôle du Procureur de la République et y compris du JAP. Mais voilà ! Dans les faits et la pratique de tous les jours, les magistrats étant déjà suffisamment surchargés de travail dans leurs tribunaux "délèguent" de facto leur charge aux greffes pénitentiaires dont la plupart n'ont, à la base, aucune formation, aucun diplôme juridique ni culture du droit...Résultat : il n'existe point de fiche pénale qui ne comporte pas d'erreur, généralement au détriment du détenu. Combien de condamnés se voit, sans le savoir, rallongé indûment l'exécution de leur peine ? Des dizaines de milliers (CQFD).

Jusqu'à l'année 2004, les chefs d'établissement pénitentiaire et la Chancellerie refusaient systématiquement de les communiquer aux détenus qui sollicitaient la leur aux fins d'étayer leurs démarches et autres recours !...

Les documents administratifs (surtout s'ils comportent des données nominatives) étant communicables de plein droit, et la fiche pénale étant précisément et formellement un document...pleinement administratif, pour contourner CE DROIT la Chancellerie a inventé un concept : « la fiche pénale dans la mesure où elle contient des informations à caractère...judiciaire constitue un document...judiciaire » !!! Voilà ! Du personnel pénitentiaire (administratif) qui s'attribue ni plus ni moins la qualité d'autorité...judiciaire !!!

Un tour de passe qui perdurera des années jusqu'au jour où, en 2004, un détenu (à qui on voulait faire abusivement purger 8 années supplémentaires et à qui on avait occulté le bénéfice octroyés de 2 Décrets de grâces collectives) décida, pour ce défaut de communication, d'ester en justice, en l'occurrence en déposant un double recours au fond et en référé devant le Président du Tribunal Administratif de Paris. L'issue était facile à deviner : le Ministre de la justice et le Directeur de la Maison centrale de Clairvaux étaient sommés de remettre à l'intéressé sans fiche pénale intégrale dans le délai d'un mois.

Ni le Ministre de la justice ni le Directeur de la Centrale ne voulant exécuter cette décision, l'intéressé devait de nouveau saisir ledit Président du Tribunal pour lui demander de faire exécuter sa décision. Ce dernier devait ordonner injonction au Ministre de la justice et audit Directeur d'exécuter sa décision sous huit jours.

C'est dans ces conditions, et à ce prix, que l'intéressé eut pu enfin avoir accès à sa fiche pénale (sur laquelle était clairement mentionnée les 2 Décrets de grâces dont on lui niait jusqu'à l'existence !....).

Que s'est-il passé depuis ? Dans la mesure où la décision obtenue par l'intéressé constituait une première en la matière et qu'elle faisait office de jurisprudence, le Ministre de la justice devait faire diffuser une circulaire à l'attention de tous les chefs d'établissement pénitentiaire les invitant, au visa de la décision du Tribunal Administratif de Paris, de

dorénavant délivrer à chaque détenu qui en fait la demande écrite sa fiche pénale et en leur rappelant « qu'elle constituait au sens de la décision invoquée un **document administratif communicable de plein droit** » (ce qu'on avait nié durant des années à des dizaines de milliers de détenus !!!

En fait, il est intéressant de préciser qu'avant que le Ministre de la justice n'élabore et ne diffuse la circulaire précitée qu'il avait auparavant fait appel de la décision du Tribunal Administratif de Paris puis, ayant été débouté en appel, cassation. C'est à l'issue du rejet de son pourvoi, qu'il diffusera sa circulaire invoquée.

Arrive l'année 2009 et la Loi pénitentiaire. Que découvre-t-on ? C'est qu'à la faveur de cette loi, une subtile disposition fut introduite... Sous couvert de "protéger" certains détenus au regard des faits leur ayant valu leur incarcération, dorénavant plus aucun document quel qu'il soit les concernant ne devra être en possession des détenus, ni sur eux, ni dans leurs cellule. Parmi ces documents sont expressément mentionnées les... fiches pénales !!! Ainsi, le détenu, aujourd'hui, ne peut plus se défendre par lui-même s'il n'a pas les moyens de s'assurer le concours d'un Avocat !!!

On peut affirmer avec certitude que la quasi majorité des fiches pénales comportent de grossières erreurs au détriment des détenus. Ce n'est pas sans raison si le Ministère de la justice a eu le "souci" de les faire... numériser sous le système intitulé « GIDE », système qui ne cesse depuis lors de générer et lancer des alertes d'erreurs !...

Il doit être remédié au plus tôt à cette question de fiche pénale, ceci tant dans l'intérêt général et celui de la justice que dans celui du détenu.

Des alternatives à la détention pas assez utilisées

Combien de détenus aux petites peines (de 1 à 3 ans), prononcées pour de petites infractions, se trouvent-ils aujourd'hui en prison ? Ils constituent sinon la moitié de la population pénale à tout le moins le tiers. Soit entre 20.000 et 30.000 détenus.

Si l'on tient compte du coût annuel d'un détenu (plus de 27.000 euros !), de la surpopulation pénale actuelle, des effets hautement désocialisant de l'emprisonnement, du fait que ces « petites peines » ne constituent pas en soi un danger réel pour la société, l'intelligence, sans souffrir de laxisme, commande d'effectuer une conversion de leurs peines en travaux d'intérêt général et/ou civique.